



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0704

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0704**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les crédits du Fonds social européen (FSE) sont destinés à soutenir, par un effet de levier, les politiques de l'emploi, de l'inclusion et de la formation dans le cadre d'un cofinancement de projets bénéficiant d'un soutien financier public.

En France, ces crédits sont gérés par le Ministère de l'emploi et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sur les volets emploi et inclusion dans le cadre d'un programme opérationnel national qui couvre la période 2014-2020. La DGEFP exerce ainsi la fonction d'autorité de gestion de ces crédits FSE.

Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont chargées de la mise en œuvre de ces crédits au niveau régional et exercent la fonction d'autorité de gestion déléguée.

I - La Métropole organisme intermédiaire

Au titre de la loi du 27 janvier 2014, la Métropole de Lyon a repris sur son territoire, au 1er janvier 2015, les compétences de chef de file de l'insertion et d'organisme intermédiaire (OI). Pour cette première année d'exercice, la Métropole est titulaire d'une délégation de crédits lui permettant de redistribuer une enveloppe FSE aux côtés des PLIE UNI-EST, ALLIES et SOL, eux-mêmes organismes intermédiaires.

Pour l'année 2015, l'enveloppe du FSE représente 325 831 €, soit 307 960 € pour les opérations à destination des acteurs de l'insertion et 17 871 € au titre de l'assistance technique. Cette année est une année de transition au cours de laquelle la Métropole engage, par ailleurs, une démarche de concertation en vue de l'élaboration de son Programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE) et une étude destinée à définir les meilleures modalités de gestion des crédits FSE sur son territoire.

II - La programmation

La programmation 2015 est mise en œuvre par la voie d'un appel à projets auquel ont répondu les opérateurs d'insertion. Elle est ainsi constituée de 3 opérations portées par des structures intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi et de 3 opérations internalisées dont l'opération d'assistance technique correspondant à une prise en charge partielle des dépenses de fonctionnement générées par la gestion des crédits FSE par la Métropole. La DIRECCTE émet en parallèle un avis sur les propositions d'affectation énoncées ci-après, dans le cadre de sa fonction d'autorité de gestion déléguée.

Ces projets ont vocation à s'adresser aux personnes en difficulté, très éloignées du marché de l'emploi, majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et très souvent issus des quartiers prioritaires.

A : Les opérations portées par les acteurs extérieurs

Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subvention instruites par la Direction insertion et emploi, service emploi et ESS, conformément au descriptif des systèmes de gestion et de contrôle mis en place au sein des services métropolitains pour garantir la bonne exécution du FSE.

1 - AMO clauses d'insertion dans les marchés de l'État, de la Ville de Lyon et de leurs établissements - PLIE ALLIES

N° opération	201504492
Libelle opération	assistance à maîtrise d'ouvrage insertion des services de l'Etat et de ses établissements publics.
Organisme porteur	Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale (ALLIES)
Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
Coût total prévisionnel	124 609,20 €
Subvention FSE sollicitée	49 052 €, soit un taux d'intervention de 39,36 %

L'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion (AMOI) portée par le PLIE ALLIES vise à accompagner, sur le bassin d'emploi de Lyon, les services de l'État, ses établissements publics et la Ville de Lyon dans la mise en œuvre de leur politique des achats et notamment leur objectif de développement d'achats socialement responsables.

Le projet s'articule autour de 3 axes :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage proprement dite,
- l'accompagnement des entreprises attributaires dans la mise en œuvre de leurs engagements,
- l'animation et la mobilisation du service public de l'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) autour de la clause d'insertion.

L'objectif du projet est d'assurer le développement des clauses sociales dans la commande publique, d'aider à la mutualisation des savoirs, des compétences et des moyens, de proposer un meilleur accompagnement des entreprises et de procéder à la professionnalisation du dispositif et des acteurs via le réseau des acheteurs socialement responsables.

Sur le bassin d'emploi de Lyon, une quinzaine d'acheteurs publics accompagnés par ALLIES utilisent ce dispositif comme outil préparant l'accès et le retour à l'emploi des publics en difficulté ainsi que le développement de nouvelles compétences au sein des entreprises soumissionnaires.

En 2013, 864 personnes ont été embauchées dans le cadre de l'exécution d'une clause sociale. 55 % de ces personnes sont à l'emploi 6 mois après une mission effectuée grâce à ce dispositif.

2 - Accompagnement renforcé et professionnalisation des médiateurs - PIMMS de Lyon agglomération

N° opération	201504848
Libelle opération	Accompagnement renforcé et professionnalisation des médiateurs
Organisme porteur	PIMMS LYON AGGLOMERATION
Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique	3.9.1.1.1568 - Accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail
Coût total prévisionnel	362 877,70 €
Subvention FSE sollicitée	70 000 €, soit un taux d'intervention de 19,29 %

L'activité du point information médiation multiservices Lyon agglomération (PIMMS) regroupe des actions de médiation à destination des habitants de la Métropole lyonnaise majoritairement en difficulté et/ou issus des quartiers prioritaires.

À cette fin, l'association recrute, forme et accompagne des personnes en recherche d'emploi sur des postes d'agents médiateurs. Le PIMMS est ainsi un lieu d'apprentissage permettant de découvrir le monde du travail, de se qualifier, de travailler un savoir-être, de développer des savoir-faire et enfin de s'insérer professionnellement par l'acquisition de nouvelles compétences.

Dans ce contexte, le PIMMS se donne pour objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'insertion et l'employabilité des médiateurs.

En 2014, 110 249 habitants ont pu profiter des services offerts par le PIMMS. 30 médiateurs ont été formés dans le cadre du tremplin emploi. Le taux de sorties positives s'établit à 54 % des agents médiateurs recrutés. Il s'agit essentiellement d'emplois durables ou de formations qualifiantes avec promesse d'embauche.

3 - Plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération de Lyon - PLIE UNI-EST

N° opération	201504458
Libelle opération	Plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération lyonnaise
Organisme porteur	UNI-EST
Axe prioritaire	3 - lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique	3.91.1.1568 - accompagnement renforcé des parcours d'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
Coût total prévisionnel	172 652 €
Subvention FSE sollicitée	70 000 €, soit un taux d'intervention de 40,54 %

L'opération proposée par la plateforme est une mission d'ingénierie, d'animation, de coordination et de développement de projets sur les questions de mobilité, d'insertion et d'emploi. Il s'agit plus particulièrement de fédérer les acteurs afin de développer des projets permettant de lever le frein périphérique à l'emploi lié directement à la mobilité des personnes les plus modestes de l'agglomération lyonnaise.

Cela nécessite une coordination des actions à l'échelle de l'agglomération que précède un diagnostic territorial partagé.

Ce diagnostic s'accompagne de la mise en œuvre de projets permettant d'intervenir sur tout ou partie du triptyque nécessaire à la levée des freins à la mobilité, c'est-à-dire l'offre en matière de déplacements, entre les quartiers périphériques notamment, la solvabilité des personnes et l'accès à l'information sur ces questions de transport.

Plus de 1 000 personnes bénéficient aujourd'hui d'une solution mobilité proposée par la plateforme. En 2014 les principales actions se sont déroulées autour de la familiarisation à l'utilisation des transports en commun (80 participants aux parcours-découverte), de l'aide aux déplacements à travers des dispositifs de transport collectif (3 760 trajets), de mise à disposition de véhicules à tarif social (2 605 jours de mise à disposition) ou encore de l'aide à l'apprentissage de la conduite (327 bénéficiaires).

B : Les opérations portées par la Métropole de Lyon

Ces opérations ont fait l'objet de demandes de subvention déposées par la Direction insertion et emploi et instruites par la Direction des finances, et ce afin de garantir une séparation fonctionnelle, conformément au descriptif des systèmes de gestion et de contrôle mis en place au sein des services métropolitains pour garantir la bonne exécution du FSE. Cela permet d'assurer la séparation des fonctions entre les services bénéficiaires de la subvention FSE et le service instructeur du dossier.

1 - Financement du poste de chargé de mission clauses d'insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi - Service Emploi et ESS

N° opération	201504521
Libelle opération	Mission de développement des clauses d'insertion
Organisme porteur	La Métropole de Lyon
Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique	3.9.1.2.617 - Renforcement des dispositifs de clause d'insertion dans la commande publique du territoire métropolitain
Coût total prévisionnel	76 680 €
Subvention FSE sollicitée	76 680 €, soit un taux d'intervention de 100 %

La Métropole a, dès sa création, souhaité sensibiliser les entreprises à une meilleure prise en compte de l'insertion sociale et professionnelle. Un poste dédié à cette mission a donc été créé à cet effet au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi afin de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics de la collectivité.

Dans un contexte d'augmentation des demandeurs d'emploi et plus particulièrement des personnes durablement éloignées de l'emploi, le dispositif des clauses d'insertion est une réponse destinée à amener les entreprises attributaires des marchés publics à recruter parmi les populations les plus fragiles.

Par ailleurs, le gisement d'emplois, à travers les marchés publics, n'est pas exploité de manière optimale. En effet, les clauses d'insertion reposent largement sur des travaux de nettoyage ou d'entretien des espaces verts. Cela entraîne une faible diversification des métiers proposés aux personnes en insertion et notamment un déficit dans l'embauche des femmes.

L'objectif de la mission est donc de parvenir à développer et à diversifier le recours aux clauses d'insertion dans tous les types de marchés publics pour offrir des opportunités d'emploi en adéquation avec les projets des personnes en insertion.

Avant la prise de compétence insertion, la Communauté urbaine devenue Métropole a déjà eu recours à ce dispositif, atteignant en 2014 un volume de 143 000 heures de travail d'insertion généré par ses marchés publics.

2 - Appui à l'élaboration du programme métropolitain d'insertion et d'emploi - Direction de l'insertion et de l'emploi

N° opération	2015045572
Libelle opération	Appui à l'élaboration du Programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE)
Organisme porteur	La Métropole de Lyon
Axe prioritaire	3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique	3.9.1.3.615 - Appui à l'élaboration du programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi (PMIE)
Coût total prévisionnel	47 049 €
Subvention FSE sollicitée	47 049 €, soit un taux d'intervention de 100 %

Pour élaborer son Programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE) la Métropole a fait le choix de la concertation. Ainsi, près de 250 participants, représentatifs de l'ensemble des acteurs du paysage de l'insertion sur le territoire (État, Pôle emploi, collectivités, PLIE, centres sociaux, CLI, CCAS, etc.) ont pu participer à chacune des séances plénières organisées pour expliquer et débattre.

Cette concertation a, par ailleurs, donné lieu à la mise en place de 4 ateliers de réflexion chargés d'aborder les 4 thématiques suivantes :

- 1 - comment mobiliser les entreprises, construire des passerelles développement économique - insertion/emploi et encourager l'innovation sociale et solidaire ?
- 2 - comment repenser des parcours d'insertion adaptés à l'hétérogénéité des besoins des bénéficiaires du RSA et leur efficacité ?
- 3 - comment développer et restituer une politique audacieuse, mesurée, simple à adapter aux besoins des usagers ?
- 4 - quelle gouvernance mettre en place pour des politiques publiques coordonnées ? comment rationaliser les outils et rendre plus lisible l'offre de service ?

La finalité du projet consiste à rédiger un Programme d'insertion et d'emploi (PMIE) à l'horizon novembre 2015, qui pourra être soumis pour validation au conseil métropolitain. Ce document constituera l'outil de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et des personnes en difficultés très éloignées du marché de l'emploi.

3 - Assistance technique - Financement partiel de la mission FSE - Direction de l'insertion et de l'emploi - Service emploi et ESS

N° opération	201504710
Libelle opération	Assistance technique - Financement du poste de chargé de mission FSE
Organisme porteur	La Métropole de Lyon
Axe prioritaire	4 - Assistance technique
Objectif thématique	4.0.0.1.420 - Assistance technique
Coût total prévisionnel	60 120 €
Subvention FSE sollicitée	17 871 €, soit un taux d'intervention de 29,73 %

L'administration des fonds européens et le suivi de la programmation génèrent une charge moyenne de travail par dossier très supérieure aux standards habituels. Les organismes intermédiaires, chargés de la mise en œuvre du programme opérationnel national (pilotage, coordination, animation, évaluation), doivent être en mesure d'en supporter les coûts.

À cette fin, l'Europe apporte une aide au financement des dispositifs de gestion par l'attribution de crédits d'assistance technique proportionnels au montant de l'enveloppe FSE attribuée.

Le montant FSE affecté à la Métropole est de 17 871 €.

Ces crédits permettent de valoriser financièrement une partie du poste de chargé de mission FSE intervenant au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi - service emploi et ESS.

III - Modalités de versement du FSE

Le Fonds social européen (FSE) intervient en remboursement de dépenses réelles et acquittées c'est-à-dire après que l'opérateur a présenté son rapport final accompagné de l'ensemble des pièces justificatives afférentes à l'action réalisée.

Les intervenants extérieurs à la Métropole sont des structures associatives dont l'équilibre financier est fragile. Afin de leur permettre de piloter de manière sereine leurs interventions, il est proposé de valider le principe de préfinancement du FSE par la Métropole. Ce préfinancement s'opérera de la manière suivante :

- 70 % du montant FSE à la notification de la convention,
- 30 % du montant FSE au solde de l'opération, sur production de son bilan.

La Métropole se chargera, après la réalisation des opérations, de solliciter le remboursement du FSE engagé auprès de l'Etat ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la programmation, dans le cadre de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) 2015 de la Métropole, des 6 opérations suivantes et approuve l'attribution de subventions aux organismes suivants, à hauteur des montants FSE prévisionnels ci-dessous :

Opérations réalisées par des opérateurs externes :

- UNI-EST - Plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération lyonnaise :
 - . Montant prévisionnel de l'opération : 172 652 €,
 - . Financement prévisionnel FSE : 70 000 €.
- ALLIES - Assistance à maîtrise d'ouvrage insertion des services de l'État et de ses établissements publics :
 - . Montant prévisionnel de l'opération : 124 609,20 €,
 - . Montant prévisionnel FSE : 49 052 €.
- PIMMS Lyon agglomération - Accompagnement renforcé et professionnalisation des médiateurs :
 - . Montant prévisionnel de l'opération : 362 877.70 €,
 - . Montant prévisionnel FSE : 70 000 €.

Opérations internalisées :

- Mission de développement des clauses d'insertion :
 - . Montant prévisionnel de l'opération : 76 680 €,
 - . Montant prévisionnel FSE : 76 680 €.

- Appui à l'élaboration du Programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE) :

- . Montant prévisionnel de l'opération : 47 049 €,
- . Financement prévisionnel FSE : 47 049 €.

- Assistance technique :

- . Montant prévisionnel de l'opération : 60 120 €,
- . Financement prévisionnel FSE : 17 871 €.

2° - Approuve :

a) - les conventions, selon le modèle joint en annexe, à passer entre la Métropole de Lyon et UNI-EST, ALLIES et PIMMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

b) - les accords interservices selon le modèle joint en annexe, à passer entre le service bénéficiaire et le service gestionnaire de la Métropole de Lyon pour les opérations internalisées.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2015 et 2016 - compte 6574 - fonction 444 - opération n° 0P36O4726A.

4° - Les recettes totales correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 74771 - fonction 444 - opération n° 0P36O4726A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.